



30.7.2020

Suivi de la mise en œuvre des mesures liées au CO-VID-19

Rapport 5

Informations concernant le suivi

Ce suivi vise à fournir une vue d'ensemble de l'évolution de la pandémie et, surtout, de la mise en œuvre des mesures et recommandations du Conseil fédéral. Cette approche doit permettre d'identifier d'éventuels points faibles.

Les informations figurant dans le présent rapport de suivi sont basées sur les données fournies par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les autorités cantonales, des exploitants d'infrastructures critiques (CFF SA, CarPostal SA, Swisscom, etc.) et des associations sportives. Ce rapport est réalisé par la Centrale nationale d'alarme (CENAL). La période de suivi considérée va du 4 au 29 juillet 2020.

Ce document résume les résultats du suivi de la mise en œuvre des concepts et des mesures de protection.

Indicateurs épidémiologiques

L'assouplissement des mesures arrêté le 22 juin 2020 a entraîné un rebond du nombre de cas. L'obligation du port du masque dans les transports publics et la quarantaine imposée aux voyageurs en provenance d'États ou de territoires à risque accru d'infection semblent avoir peu ou pas d'impact sur cette progression. Celle-ci est principalement imputable à des manifestations rassemblant un nombre important de personnes (discothèques, bars, événements en milieu scolaire et préscolaire). Il apparaît en outre qu'il est souvent impossible de retrouver la source de l'infection lors du traçage des contacts malgré un travail d'investigation intensif.

En raison de l'évolution de la maladie, il faut compter un délai de 11 à 13 jours entre l'infection effective et la déclaration de la maladie. Afin d'évaluer les effets de l'assouplissements du 22 juin 2020, on a comparé les semaines 26 et 28. Pour évaluer les effets du renforcement des mesures de protection du 6 juillet 2020, on a comparé les semaines 28 et 30.

L'assouplissement des mesures du 22 juin 2020 a eu un impact sur le nombre de cas comparable à l'assouplissement du 6 juin 2020. Le nombre de cas confirmés en laboratoire a enregistré un fort rebond, qui l'a porté de 353 en semaine 26 à 627 en semaine 28. Il a continué de monter après le renforcement des mesures de protection du 6 juillet 2020, pour atteindre 820 en semaine 30. Le nombre d'hospitalisations a également augmenté, passant de 12 en semaine 26 à 43 en semaine 28 et 39 en semaine 30. Le taux de reproduction effectif R_e était de 1,7 dans la semaine 25, 1,0

dans la semaine 27 et 1,1 dans la semaine 29, ce qui représente une baisse et le situe aux alentours du seuil critique de 1,0.¹ Le nombre de décès est passé de 1 en semaine 26 à 2 en semaine 28 puis à 5 en semaine 30. Compte tenu du décalage dans le temps dû à l'évolution de la maladie, il faut s'attendre à ce que l'augmentation des décès se poursuive.

Le nombre de cas COVID-19 en isolement était de 964 le 28 juillet 2020. Ces cas ont entraîné la mise en quarantaine de 3108 contacts, ce qui correspond à 3,2 contacts par cas, en moyenne. En outre, 9164 personnes sont en quarantaine après leur retour d'une région à risque.

Comportement de la population / mise en œuvre des mesures ordonnées : transports publics²

Les entreprises de transports publics signalent que l'obligation du port du masque est très bien respectée (par 81 à 100 % des voyageurs).

Comportement de la population / mise en œuvre des mesures ordonnées : cantons

Les appréciations des cantons sur la mise en œuvre des mesures ordonnées ont nettement progressé par rapport au précédent rapport de suivi : alors qu'elle était jugée « insuffisante à suffisante », elle est devenue « suffisante à bonne ». Ce résultat est imputé au fait que l'obligation de porter le masque est bien respectée.

Des craintes ont été émises concernant le traçage des contacts : il deviendra compliqué à mettre en œuvre si le nombre de cas augmente fortement.

Certains cantons souhaiteraient que le port obligatoire du masque soit étendu aux lieux où une distance de 1,5 mètre ne peut pas être respectée.

Contrôle des plans de protection par les cantons

Depuis la semaine 29, les cantons communiquent à la Confédération des informations détaillées sur les contrôles qu'ils effectuent sur les plans de protection. La majorité des cantons (17 sur 26) ont réalisé moins de 25 contrôles ou n'ont pas transmis d'informations. Des manquements ont été constatés dans un quart des cas.

Pour tout complément d'information : info@babs.admin.ch

¹ Estimé sur la base du modèle statistique de l'EPFZ <https://ibz-shiny.ethz.ch/covid-19-re/>.

Le délai de 11 à 13 jours entre l'infection et la déclaration est déjà pris en compte dans le modèle statistique.

² Angaben der SBB und der Postauto AG.